

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Bureau du contrôle financier
et des dotations des collectivités

Dossier suivi par :
Ghislaine Grané

☎ 04.68.51.68.51

☎ 04.68.35.56.84

ghislaine.grane@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

agentcomptable/arrétnominationsagentcomptaspel
LUISPuyvalador

Perpignan, le 29 AOÛT 2008

ARRÊTÉ n° 3596 /2008

**Nommant Monsieur Gilles LUIS en qualité d'agent comptable
spécial de la régie autonome
d'exploitation touristique de Puyvalador Rieutort**

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 2221-10 à 94 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et les articles R2221-30 à 52 du même code relatifs aux dispositions propres à ces régies et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 12 juin 2008 (reçue à la sous-préfecture de Prades le 2 juillet 2008) du conseil d'administration de la Régie autonome d'exploitation touristique de Puyvalador Rieutort proposant la nomination de Monsieur Gilles LUIS en tant qu'agent comptable spécial de la Régie autonome, à compter du 1^{er} juin 2008 ;

Vu l'avis favorable sur cette nomination de Monsieur le Trésorier Payeur Général en date du 15 juillet 2008 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gilles LUIS est nommé en qualité d'agent comptable spécial de la Régie autonome d'exploitation touristique de PUYVALADOR RIEUTORT à compter du 1^{er} juin 2008.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

POUR COPIE CONFORME

Pour la Régie d'Exploitation,
L'Agent Comptable Spécial

Ghislaine GRANÉ

Le Préfet
Pour le Secrétaire Général

Gilles PRJETO

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0069

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Perpignan, le 20/07/2008

Bureau du contrôle financier
et des dotations des collectivités

ARRÊTÉ n° 3597 /2008

Dossier suivi par :
Ghislaine Grané

**Nommant Madame DEYMIER en qualité d'agent comptable
spécial de la régie autonome des sports et loisirs
Gare des télécabines de LES ANGLES**

☎ 04.68.51.68 51
☎ 04.68.35 56 84
ghislaine.grane@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

agentcomptable/arrêtenominationagentcomptaspei
mpLESANGLES

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 2221-10 à 94 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et les articles R2221-30 à 52 du même code relatifs aux dispositions propres à ces régies et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 3 juillet 2008 (reçue à la sous-préfecture de Prades le 4 août 2008) du conseil d'administration de la Régie autonome des sports et loisirs – gare des télécabines – de Les Angles proposant la nomination, à titre temporaire, de Madame DEYMIER en tant qu'agent comptable spécial de la Régie autonome du 1^{er} janvier au 31 mai 2008 ;

Vu l'avis favorable sur cette nomination de Monsieur le Trésorier Payeur Général en date du 30 juillet 2008 ;

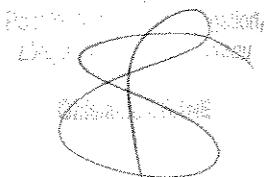
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame DEYMIER est nommée en qualité d'agent comptable spécial, à titre temporaire, de la Régie autonome des sports et loisirs – gare des télécabines - de Les Angles du 1^{er} janvier au 31 mai 2008.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

POUR COPIE CONFORME



Le Préfet,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Sous Préfet

Gilles PRIETO

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 - PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr



PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Perpignan, le 29 OCT 2008

Bureau du contrôle financier
et des dotations des collectivités

Dossier suivi par :
Ghislaine Grané

ARRÊTÉ n° 3598 /2008

**Nommant Monsieur Gilles LUIS en qualité d'agent comptable
spécial de la régie autonome des sports et loisirs
Gare des télécabines de LES ANGLES**

☎ 04.68.51.68 51
☎ 04.68.35 56 84
ghislaine.grane@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

agentcomptable/arrêtenominationager
comptaspéLesAngles

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 2221-10 à 94 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et les articles R2221-30 à 52 du même code relatifs aux dispositions propres à ces régies et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 3 juillet 2008 (reçue à la sous-préfecture de Prades le 4 août 2008) du conseil d'administration de la Régie autonome des sports et loisirs – gare des télécabines - de Les Angles proposant la nomination de Monsieur Gilles LUIS en tant qu'agent comptable spécial de la Régie autonome, à compter du 1^{er} juin 2008 ;

Vu l'avis favorable sur cette nomination de Monsieur le Trésorier Payeur Général en date du 30 juillet 2008 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gilles LUIS est nommé en qualité d'agent comptable spécial de la Régie autonome des sports et loisirs – gare des télécabines – de LES ANGLES à compter du 1^{er} juin 2008.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

POUR COPIE CONFORME

Pour le Préfet, Délégation,
L'Adjoint au Préfet, Bureau

Ghislaine GRANÉ

Le Préfet,

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV. 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0051



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Perpignan, le

Bureau du contrôle financier
et des dotations des collectivités

Dossier suivi par :
Ghislaine Grané

ARRÊTÉ n° 3599/2008

Nommant Madame DEYMIER en qualité d'agent comptable spécial de la régie municipale de ski de fond et d'animation touristique de MATEMALE

☎ 04.68.51.68 51
☎ 04.68.35 56 84
ghislaine.grane@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

agentcomptable/arréténominationagentcomptaspé
mpMatemale

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 2221-10 à 94 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et les articles R2221-30 à 52 du même code relatifs aux dispositions propres à ces régies et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 3 juin 2008 (reçue à la sous-préfecture de Prades le 4 août 2008) du conseil d'administration de la Régie municipale de ski de fond et d'animation touristique de Matemale proposant la nomination, à titre temporaire, de Madame DEYMIER en tant qu'agent comptable spécial de la Régie municipale du 1^{er} janvier au 31 mai 2008 ;

Vu l'avis favorable sur cette nomination de Monsieur le Trésorier Payeur Général en date du 30 juillet 2008 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame DEYMIER est nommée en qualité d'agent comptable spécial, à titre temporaire, de la Régie municipale de ski de fond et d'animation touristique de MATEMALE du 1^{er} janvier au 31 mai 2008.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

POUR VOTRE COUVERTURE

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Ghislaine GRANE

Le Préfet,
Pour le Préfet en sa déléguation,
Le Secrétaire Général

Gilles PRIGNO

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV 04.68.51.68.00

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0052

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Collectivités Locales
et du Cadre de Vie

Perpignan, le 23 AOUT 2008

Bureau du contrôle financier
et des dotations des collectivités

ARRÊTÉ n° 3600 /2008

Dossier suivi par :
Ghislaine Grané

**Nommant Monsieur Gilles LUIS en qualité d'agent comptable
spécial de la régie municipale de ski de fond
et d'animation touristique de MATEMALE**

☎ 04.68.51.68.51

☎ 04.68.35.56.84

ghislaine.grane@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

agentcomptable/arrêtenominationagentcomptaspel
LUISMatemale

Le Préfet des Pyrénées Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 2221-10 à 94 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et les articles R2221-30 à 52 du même code relatifs aux dispositions propres à ces régies et tout particulièrement l'article R2221-30 sur les conditions de nomination et de révocation du comptable ;

Vu la délibération du 3 juin 2008 (reçue à la sous-préfecture de Prades le 4 août 2008) du conseil d'administration de la Régie municipale de ski de fond et d'animation touristique de Matemale proposant la nomination de Monsieur Gilles LUIS en tant qu'agent comptable spécial de la Régie municipale, à compter du 1^{er} juin 2008 ;

Vu l'avis favorable sur cette nomination de Monsieur le Trésorier Payeur Général en date du 30 juillet 2008 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gilles LUIS est nommé en qualité d'agent comptable spécial de la Régie municipale de ski de fond et d'animation touristique de MATEMALE à compter du 1^{er} juin 2008.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le Sous Préfet de Prades et Monsieur le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Pyrénées Orientales.

POUR COPIE CONFORME

Pour le Préfet,
L'Adjoint au Préfet

Ghislaine GRANÉ

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66
☎ DCLCV. 04.68.51.68.00

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements : ☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
☎ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Le Préfet

0053